



Amendes en Italie hors possession du véhicule de location

Par flopa

Bonjour,

J'ai reçu ce jour deux amendes de la ville de Florence en Italie pour deux infractions commises le 23 mai à 13h54 et à 12h03.

Les rues indiquées et l'heure me paraissaient étranges car je me souvenais avoir justement fait attention, notamment, à la ZTL.

Après vérification sur mon contrat de location de la société Avis, il apparaît que j'ai signé le contrat le 23 mai, 12h09 GMT (donc 14h09 en été) et que le contrat débutait à 14h10. Donc je n'étais pas en possession de la voiture au moment des deux infractions.

J'ai appelé Avis, ils m'ont dit de leur faire un mail (ce que j'ai fait, avec le contrat, les amendes etc ...).

Mais si l'amende n'est pas payée sous 5 jours, elle est majorée. Et en plus, je retourne en Italie la semaine prochaine et je dois à nouveau conduire, j'ai peur d'avoir des ennuis en cas de contrôle routier.

Que me conseillerez-vous ?

Merci !

Bonne journée